

Le Fonds de dotation «Pour le Pays d'Apt, un hôpital d'avenir»

Créé en 2015 par des particuliers natifs du Pays d'Apt, des résidents expatriés et des entreprises du territoire, le Fonds «Pour le Pays d'Apt, un hôpital d'avenir» a pour objet de recevoir et gérer des dons (particuliers, entreprises, associations) destinés au Centre Hospitalier du Pays d'Apt, en vue d'améliorer la prise en charge du patient, ses conditions de séjour et de soutenir la recherche clinique.



Le Centre Hospitalier du Pays d'Apt : Croissance et performance

- Une activité en croissance très forte et régulière
- Près de 30 000 consultations externes et passages aux Urgences chaque année
- Une qualité de soins certifiée par la Haute Autorité en Santé
- Un travail en réseau avec les médecins libéraux et les établissements hospitaliers de la région
- Des patients satisfaits à plus de 90% de la prestation du centre hospitalier
- Une gestion saine et équilibrée.

Grâce à votre don, plus de confort, d'intimité et de convivialité au Centre Hospitalier du Pays d'Apt

Notre projet

Accompagner la modernisation du bâtiment court séjour du centre hospitalier.

Notre ambition

Offrir des conditions d'accueil, de séjour et de soins de haute qualité tant pour le patient, son entourage que pour les personnels.

Notre objectif

Collecter 1 million d'euros de dons en 4 ans sur le montant total des investissements de 6,6 millions d'euros.
(70% centre hospitalier, 15% subventions publiques, 15% fonds privés)

Quel que soit son montant, votre don représente un soutien essentiel

- **Deux fois plus de chambres individuelles** avec lit accompagnant, la climatisation et une salle de bain avec douche et WC dans chacune des 54 chambres. 6 000€/chambre
- **Une tablette tactile numérique par lit permettant :**
 - aux professionnels de consulter en direct et en temps réel le dossier médical et soignant du patient et d'accéder à la télémédecine,
 - au patient de rester connecté à son environnement familial et professionnel (Skype, réseaux sociaux, emails...) et de se divertir (TV, radio, livres...)6000€/tablette
- **Des salons à chaque étage** pour recevoir son entourage dans un environnement convivial et chaleureux. 15 000€/salon
- **L'accueil du public** totalement repensé et réorganisé. 50 000€
- **Une signalétique et des modalités d'information aux usagers** modernisés pour une orientation facilitée. 30 000€

Par votre don, vous investissez dans l'avenir du service de santé de votre territoire.
Merci pour votre générosité.

Bulletin de soutien régulier

Merci de remplir et renvoyer le bulletin avec votre RIB

M. Mme Melle

Prénom : _____ Nom : _____

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____ Pays : _____

OUI, je veux participer de façon régulière à la modernisation du Centre Hospitalier du Pays d'Apt.

Je choisis de donner chaque mois :

8€ 10€ 12€ 15€ 20€

Autre montant : _____

Vous serez prélevé 8 du mois suivant la date de réception de votre bulletin.

Je fais ce don en mémoire de : _____

J'accepte que mon nom apparaisse sur le mur des donateurs.

Je souhaite que mon don reste anonyme.

J'accepte de recevoir mon reçu fiscal par mail (plus économique).

Je communique mon adresse mail afin de recevoir des informations du fonds de dotation «Pour le Pays d'Apt, un hôpital d'avenir». Je reste libre de demander à tout moment la cessation de ces envois.

Mon adresse mail (en majuscules) : _____ @ _____

Identifiant créancier SEPA (ICS) : FR41ZZZ812326
Bénéficiaire : «Pour le Pays d'Apt, un hôpital d'avenir»

Mandat de prélèvement SEPA - mes coordonnées bancaires :

IBAN : _____

BIC : _____

Fait à : _____ Date : ____ / ____ / ____

Signature (obligatoire) : _____

*En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le fonds de dotation « Pour le Pays d'Apt, un hôpital d'avenir » à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du fonds de dotation « Pour le Pays d'Apt, un hôpital d'avenir ». Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.
Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans une brochure que vous pouvez vous procurer auprès de votre banque.*

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du fonds de dotation bénéficiaire dans les conditions prévues par la délibération n°30 du 1er avril 1980 de la Commission Informatique et Liberté (CNIL). Vos coordonnées sont nécessaires au traitement de votre don et de votre reçu fiscal. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez, en vous adressant au siège du Fonds «Pour le Pays d'Apt, un hôpital d'avenir», d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations vous concernant.

Bulletin de soutien ponctuel

M. Mme Melle

Prénom : Nom :

Adresse :

CP : Ville : Pays :

OUI, je souhaite participer à la modernisation du Centre Hospitalier du Pays d'Apt.

Je choisis le montant de mon don :

50€ 100€ 200€ 300€

Autre montant :

Je fais ce don en mémoire de :

J'accepte que mon nom apparaisse sur le mur des donateurs.

Je souhaite que mon don reste anonyme.

J'accepte de recevoir mon reçu fiscal par mail (plus économique).

Je communique mon adresse mail afin de recevoir des informations du fonds de dotation «Pour le Pays d'Apt, un hôpital d'avenir». Je reste libre de demander à tout moment la cessation de ces envois.

Mon adresse mail (en majuscules) : @

Je joins mon don par chèque bancaire à l'ordre de :
Fonds « Pour le Pays d'Apt, un hôpital d'avenir »

Vous pouvez faire votre don par carte bancaire en ligne et en toute sécurité sur le site internet du fonds de dotation «Pour le Pays d'Apt, un hôpital d'avenir»

www.apthopitaldavenir.fr



Réduction d'impôt sur le revenu : 66%

Les dons des particuliers au Fonds « Pour le Pays d'Apt, un hôpital d'avenir » bénéficient d'une réduction d'impôt de 66% dans la limite de 20% des revenus imposables, avec report de l'excédent sur les 5 années suivantes.

Ainsi, par exemple :

- un don ponctuel de 50€ ne vous revient qu'à 17€ si vous êtes imposable.
- un don mensuel de 12€, soit 144€ par an, vous revient à moins de 50€ en réalité, si vous êtes imposable.

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du fonds de dotation bénéficiaire dans les conditions prévues par la délibération n°30 du 1er avril 1980 de la Commission Informatique et Liberté (CNIL). Vos coordonnées sont nécessaires au traitement de votre don et de votre reçu fiscal. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez, en vous adressant au siège du Fonds «Pour le Pays d'Apt, un hôpital d'avenir», d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations vous concernant.

Je donne au Fonds «Pour le Pays d'Apt, un hôpital d'avenir»

- **Pour un hôpital de proximité**, moderne et performant, pour mes proches et pour moi.
- **Par solidarité avec les plus modestes**, les plus âgés et les plus jeunes pour qu'ils aient accès à un équipement hospitalier de haute qualité, proche de chez eux.
- **Par reconnaissance** envers le personnel du centre hospitalier.
- **Pour rendre encore plus attractif** le Pays d'Apt.
- **Par fierté** d'avoir contribué à ce projet d'avenir.
- **Pour orienter mon impôt** sur le revenu vers une cause de proximité.
- **Pour apporter un supplément d'âme** au Centre Hospitalier du Pays d'Apt.

Comment donner ?

- En remplissant le bulletin de soutien joint
- En ligne sur www.apthopitaldavenir.fr, en toute sécurité.

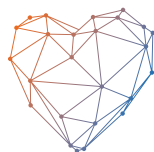
Vous souhaitez un bulletin de soutien en anglais ?

Vous pouvez le télécharger sur :
www.apthopitaldavenir.fr, rubrique *Soutenir le Fonds - Faire un don*.

Comment donner au nom de votre entreprise ?

Rendez-vous sur :
www.apthopitaldavenir.fr, rubrique *Soutenir le Fonds - Entreprises*.

Vous bénéficiez d'une **réduction d'impôt sur les sociétés de 60%** dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires de votre entreprise avec un report sur les 5 exercices suivants.



Pour le Pays d'Apt
Un Hôpital d'Avenir
FONDS DE DOTATION

Fonds de Dotation «Pour le Pays d'Apt, un Hôpital d'Avenir»
Centre Hospitalier du Pays d'Apt - 225 avenue de Marseille - BP172 - 84405 APT Cedex
+33 (0) 6 56 81 56 89 - accueil@apthopitaldavenir.fr

Ne pas jeter sur la voie publique.



Pour le Pays d'Apt
Un Hôpital d'Avenir
FONDS DE DOTATION



Je m'engage,
je donne !

www.apthopitaldavenir.fr